
Vide-greniers 2015

Séigny – Sou des écoles



LE DIMANCHE 15 MARS 2015
de 9 heures à 17 heures
A l'espace de Vaise – Séigny – route de Genève.

Cette année, la Ville et l'association le Sou des écoles proposent de vous accueillir pour un vide-greniers. Cette manifestation s'organisera de la façon suivante :

- ↪ **06h30 - 09h00** : placement des exposants.
- ↪ **09h00 - 17h00** : vente ouverte à tous. Buvette et petite restauration sur place.
- ↪ **17h00 - 18h00** : fin des remballages et clôture du vide-greniers.

- 3 € TTC le mètre linéaire
- 5 € TTC la table d'1m80 (quantité limitée)
- 10 € TTC le forfait 2 ml + table

Nota :

1. Des marquages au sol seront mis en place sur lesquels figureront les numéros de place et d'allée attribués.
2. Aucun objet ne doit être accroché aux éléments de voirie, mobilier urbain, bâtiments publics et privés.
3. Chaque participant s'engage à nettoyer sa place avant son départ.
4. La sous-location de stand est interdite.
5. Interdiction de vendre des objets neufs

L'organisation est assurée par le Sou des écoles, soutenu bénévolement par de nombreux parents d'élèves. Veuillez visiter le site soudesegny.canalblog.com ou téléphoner au 09.72.35.61.22 pour tout renseignement.

Si vous êtes intéressé(e), venez réserver votre emplacement lors des permanences suivantes :

- Mercredi 4 mars et 11 mars 11h15-12h30 à l'école de Séigny
- Vendredi 27 février et 13 mars 16h30-17h30 à l'école de Séigny
- Samedi 07 mars 10h00-12h00 à l'Espace de Vaise de Séigny

L'équipe du Sou des écoles de Séigny se réjouit de votre participation !



INFORMATIONS POUR LES EXPOSANTS

Nous vous accueillerons autour de l'Espace de Vaise pour une journée complète de 6h30 à 18h. Nous essayerons de vous aider dans la mesure de nos moyens, adressez-vous à nous, nous ferons de notre mieux. L'organisation est assurée par le Sou des Ecoles de Segny, au profit des enfants de l'Ecole de Segny. En cas de mauvais temps ou si vous ne venez pas, il n'y a pas de date de repli possible et pas de remboursement.

RESTAURATION

La buvette est à votre disposition (à l'intérieur de l'espace de Vaise) avec boissons chaudes et fraîches, et une petite restauration. De plus, des chariots itinérants vous permettront de passer commande sans délaisser votre stand. Vous pourrez trouver du vin rouge, rosé, ou blanc, de la bière, des sodas et de l'eau, thé et café. Côté restauration, nous vous proposons des frites, hotdog, kebabs ainsi que des gâteaux et des crêpes maison.

Thé et café sont gracieusement offerts aux exposants jusqu'à 9 heures.

EMPLACEMENT

Votre emplacement vous sera communiqué lors de votre arrivée le dimanche matin. Aucun exposant ne pourra déballer sur un emplacement qui ne lui aura pas été attribué. Vous pouvez décharger et installer votre stand entre 6h30 et 9h. Amenez un chariot à roulettes pour transporter vos marchandises, les stands ne sont pas tous atteignables en voiture.

PARKING

Durant le déchargement, votre voiture peut rester à proximité. Une fois les marchandises déchargées, merci de libérer les parkings de proximité pour les visiteurs. Vous pouvez garer vos véhicules sur les parkings de la zone commerciale entre Bricorama et BuroCenter (sur la RN5 en direction de Gex).

Pour gérer au mieux les places de parking et éviter toute confusion, nous relevons le numéro minéralogique de votre voiture à votre arrivée. Merci de votre collaboration et de votre compréhension.

DÉCHETS

Nous vous demandons de bien veiller à ne pas laisser de déchets derrière vous, lors du emballage. Pensez à prendre des sacs poubelles.

**Il est important de laisser votre stand aussi propre que vous l'avez trouvé en arrivant.
Merci de repartir avec la totalité de vos invendus.**

Merci d'avoir choisi le vide-grenier de Segny.



FICHE D'INSCRIPTION VIDE-GRENIERS SÉIGNY ** DIMANCHE 15 MARS 2015

Numéro d'inscription :

Nom : Prénom :

DOMICILE : N° Rue :

Code Postal : Ville : Téléphone :

Email :

Minimum 2 mètres de réservation et par tranches de 2 mètres / Maximum 6 mètres par exposant.

OBSERVATIONS pour l'emplacement (suivant possibilité)

Je souhaite :

.....mètres linéaires x 3 euros :€

.....tables d'1m80 x 5 euros :€

.....forfait 2 ml + table x 10 euros :€

Paiement : Chèque :€ (à l'ordre du Sou des écoles)

Espèces :€

Documents à fournir dès votre demande d'inscription :

Carte d'identité n°établie lepar

(ou) Passeport n°établi lepar

(ou) Permis de conduire n°établi lepar

Je déclare sur l'honneur :

Que je suis propriétaire de tous les objets, du matériel usagé, que je propose à la vente et qu'ils ne proviennent d'aucun recel.

Que je suis en possession du règlement intérieur dûment signé.

Que je m'engage à rendre mon emplacement propre après le vide-greniers en évacuant si nécessaire les déchets.

Fait à,

Le,

Signature de l'exposant,

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Participation au vide-greniers, Dimanche 15 Mars 2015, organisé par Le Sou des écoles à l'espace de Vaise de Ségny.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Je soussigné(e) Madame, Mademoiselle, Monsieur,
participant non professionnel au vide-greniers désigné ci-dessus, atteste sur l'honneur :

- Ne pas avoir participé à plus de deux vide-greniers au cours de l'année civile.
- Que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Je suis conscient que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait pour servir ce que de droit.

Fait à,

Le,

Signature de l'exposant,



VIDE-GRENIERS ORGANISÉ PAR LE SOU DES ÉCOLES DE SÉIGNY - DIMANCHE 15 MARS 2015

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- ↳ Article 1 : Les exposants ayant accepté la participation au vide-greniers s'engagent à respecter le présent règlement rédigé par les membres de l'association **Le Sou Des Écoles de Séigny**, nommés **organisateur**s ci-dessous.
- ↳ Article 2 : Tous les véhicules des exposants seront obligatoirement laissés en stationnement sur les parkings de la zone commerciale Bricorama – Buro Center pour laisser l'accès du parking de l'Espace de Vaise aux visiteurs et assurer la libre circulation à la caserne des pompiers.
- ↳ Article 3 : Les emplacements seront attribués par les organisateurs le jour de la manifestation. Aucun exposant ne pourra donc débarrer sur la voie publique sans autorisation ou encore sur une place non-attitrée.
- ↳ Article 4 : Chaque exposant sera responsable de son stand dont il assure la garde, l'exposant devra prendre toutes précautions utiles pour se prémunir des vols. Les organisateurs n'en seront pas responsables.
- ↳ Article 5 : Les organisateurs dégagent également toute responsabilité en cas d'accident corporel.
- ↳ Article 6 : L'installation des stands aura lieu de 6h30 à 9h autour de l'Espace de Vaise, attention à bien respecter les horaires. Aucun exposant ne sera autorisé à entrer dans la zone avant 6h30. Passé 09h00, les organisateurs se réservent le droit de réattribuer tout emplacement inoccupé à toute personne désireuse d'exposer et n'ayant pas fait l'objet d'une inscription préalable.
- ↳ Article 7 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou la gestion de la manifestation, notamment en cas d'attribution de tous les emplacements.
- ↳ Article 8 : Tout vendeur doit signer une attestation sur l'honneur de non-participation à 2 (deux) autres manifestations de même nature durant l'année civile en cours. Toute attestation non signée entraînera l'annulation de l'inscription par les organisateurs. En cas d'installation sans autorisation, un signallement à la police sera effectué.
- ↳ Article 9 : La vente sera ouverte de 9h à 17h : le démontage des stands sera achevé avant 18h, heure de la clôture du vide-greniers.
- ↳ Article 10 : L'autorisation exceptionnelle délivrée par la Mairie à son titulaire devra être présentée dans l'enceinte du vide-greniers à toutes réquisitions des services de police. (concerne organisateurs)
- ↳ Article 11 : Le jour du vide-greniers, les exposants devront se munir de leur pièce d'identité utilisée pour l'inscription.
- ↳ Article 12 : En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises aux organisateurs.
- ↳ Article 13 : Seule la vente d'objets divers, personnels et usagers est autorisée. La vente de tout animal vivant ou d'objets neufs est strictement interdite. Les supports vidéos, magazines et autres lectures à caractère érotique ou pornographique, ainsi que les armes de collection et tout autre outil ou objet à caractère dangereux (coupant, contondant etc...) doivent être impérativement exposés en hauteur, de manière à ne pas être vus ou manipulés par des mineurs.
- ↳ Article 14 : Aucune vente alimentaire, de boissons ou de confiserie ne sera tolérée dans l'enceinte du vide-greniers, la restauration et la buvette étant réservées aux organisateurs.
- ↳ Article 15 : Cette vente n'est autorisée qu'aux particuliers. Les organisateurs voulant garder un caractère de vide-greniers ne pourront accepter aucun commerce réservé particulièrement aux marchés, foires ou braderies.
- ↳ Article 16 : Aucun objet ne doit être accroché aux éléments de voirie, mobilier urbain, bâtiments publics et privés.
- ↳ Article 17 : Chaque participant s'engage à nettoyer sa place avant son départ et à prendre toutes les dispositions au moment du remballage pour ne laisser aucun invendu ni de déchets sur place.
- ↳ Article 18 : Les personnes n'ayant pas fait l'objet d'une inscription préalable obligatoire ne seront acceptées que dans la limite des places disponibles et s'acquitteront, le cas échéant, de la somme de 3 € par mètre linéaire (minimum 2m - maximum 6 m) après avoir rempli les documents d'inscription et présenté les pièces justificatives requises.
- ↳ Article 19 : La sous-location de stand est interdite.

Fait à Séigny, le

« Lu et approuvé »
Signature de l'exposant,

Le sou des de écoles Séigny atteste avoir reçu de

M/ Mme/ Mlle

la somme de : € pour son inscription